



11017 - Comment juger l'usage de formules de prière non authentifiées ?

question

Question : Comment juger certaines formules de prières non rapportées (du Prophète) telles que : **hadjar habis, shihab qabis, naddat ayn al-hassid alalyhi wa alla ahabbi an-nassi ilayhi** = (une pierre qui obstrue, une flamme qui brûle : puisse l'œil du jaloux se retourner contre lui et contre ceux qui lui sont les plus chers » ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cette incantation ne repose sur aucun fondement (religieux) et elle implique une agression contre quelqu'un qui n'a agressé personne. C'est pourquoi il n'est pas permis de l'utiliser car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Toute pratique non conforme à notre affaire (religion) sera retournée à son auteur .**

Allah le sait mieux.